



SPORT ÉTUDIANT
RICHELIEU

RÈGLEMENTATION
SPÉCIFIQUE

BADMINTON

(2009-09-21)

Article 1 Règlements

Les règlements de la Fédération de Badminton du Québec seront appliqués sauf, pour le volant officiel qui sera le Yonex Mavis 350 blanc.

Article 2 Sections

Le territoire sera divisé en trois sections :

- Haut-Richelieu
- Rive-Sud
- Sud-ouest

Les sections Rive-Sud est subdivisée en deux sections. Les écoles faisant parti de cette section seront classé selon leur performance de l'année précédente.

La section Rive-sud 1 accueillera les équipes ayant eu les meilleurs résultats. La section Rive-sud 2 accueillera les autres écoles.

Article 3 Calendrier

3.1 Les équipes seront divisées en une ou plusieurs ligues selon les inscriptions.

3.2 Le calendrier sera sur une base de Tournoi-Rotation. Maximum de huit (8) parties par tournoi.

3.3 Finales

Les équipes terminant en tête de leur ligue seront reconnues championnes.

Article 4 Inscriptions

L'inscription des joueurs formant l'équipe école **devront obligatoirement être inscrit sur admissibilité en ligne.**

Article 5 Surclassement

Le simple surclassement est permis.

Article 6 Composition de la formation

- Benjamin, Cadette et juvénile

(4 filles et 4 garçons)

- 1 simple masculin
- 1 simple féminin
- 1 double masculin

- 1 double féminin
 - 1 double mixte
- o Si votre formation n'est pas complète, vous pouvez présenter jusqu'à 2 athlètes par discipline.

Exemple :

Jacques Rousseau

Cadet :

Simple M	Simple F	Double M.	Double F.	Double mixte
2	1	1	0	1

Article 7 Formule de rencontre

- 7.1 Chaque joueur ou équipe rencontre tous les joueurs ou équipes **de leur section** dans un tournoi-rotation (une partie continue de 21 points)
- 7.1.2 Pour faciliter le suivi du pointage, les points doivent être annoncés par un des joueurs avant chaque échange.
- 7.1.3 S'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaire pour terminer la manche.
- 7.1.4 Sil y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30 point) remporte la manche (manches de 30 points maximum);
- 7.2 **Important :**
- Les joueurs inscrits dans une compétition pour un tournoi donné, devront jouer, seulement dans cette épreuve, lors de ce tournoi.
- 7.3 D'un tournoi à l'autre, on peut changer d'épreuve ou de catégorie selon la section d'appartenance.
- 7.4 Un joueur qui participe aux tournois dans une catégorie supérieure pourra retourner à sa catégorie d'appartenance pour la classification et le régional.

Article 8 Pointage et classement

- 8.1 Le résultat de chaque partie sera inscrit sur **un système électronique de compilation. Les écoles devront, suite au tournoi, envoyer le document complété au coordonnateur de leur section.**

8.2.1 Système de pointage

<u>Pointage</u>	<u>Équipes gagnante</u>	<u>Équipe perdante</u>
21 à 0, 1, 2, 3 ... 10	5	0
21 à 11, 12, 13, 14, 15, 16	4	1
21 à 17, 18, 19, 20, prolongation	3	2

Chez le benjamin, le cadet et le juvénile, le total des épreuves se fait à chaque tournoi et il est cumulatif.

8.2.4 Les critères suivants seront appliqués dans l'ordre indiqué, dans le cas d'une égalité :

- 1- Le nombre de victoires;
- 2- Résultats des parties entre les équipes concernées;
- 3- Le quotient des « points pour » et des « points contre » pour les parties impliquant les équipes concernées;
- 4- Le quotient des « points pour » et des « points contre » pour la totalité des rencontres;
- 5- Pile ou face.

Lors du calcul du quotient « points pour » et « points contre », une partie gagnée ou perdue par forfait ne sera pas considérée dans ce calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait ne sera pas considérée.

8.3 Un classement cumulatif de toutes ces rencontres parviendra à tous les entraîneurs après chaque tournoi.

8.4 L'équipe incomplète se voit automatiquement retirer ses points dans chaque épreuve où elle ne présente pas de joueurs.

8.4.1 Si un joueur est absent au tournoi et qu'il est inscrit sur la feuille d'alignement

Sanction : 25,00 \$ dollars d'amende / athlète absent

8.4.2 Les feuilles d'alignement doivent être acheminées à la personne responsable de la section au moins 72 heures avant la tenue du tournoi.

Sanction: 25,00 \$ d'amende

8.4.3

Les feuilles d'alignement devront être envoyées aux coordonnateurs de section selon la méthode entendue à la réunion de début d'année. Étant donné les risques d'erreur du système de courriel, demandez tout simplement une confirmation de la part du coordonnateur.

- 8.5 Lors de la classification et du championnat régional, le système utilisé ne sera pas celui utilisé durant la saison. Une victoire donnera un point au gagnant et le perdant ne recevra aucun point et ceci afin simplifier le calcul lors d'égalité.

Article 9 Récompenses

- 9.1 L'équipe finissant première dans sa catégorie recevra **un fanion** de champion.
- 9.2 Les gagnants de la classification recevront des fanions **et des médailles pour les trois premières positions.**
- 9.3.1 Lors du tournoi de classement individuel **les trois premières positions** de chaque épreuve recevront des médailles.

Article 10 Championnat régional (individuel)

- 10.1 Les résultats et/ou activités de ligue en terme d'équipe sont indépendants du championnat régional.
- 10.2 Cependant, chaque ligue devra organiser un tournoi individuel (classification) à la suite de son activité, permettant ainsi à chaque joueur de se classer individuellement pour le championnat régional.
- 10.3 Pour participer à cette classification, tous les joueurs doivent avoir participé à un minimum de trois (3) tournois dans la ligue scolaire.
- 10.4 Lors de la classification **l'équipe** pourra présenter le même alignement que durant l'année.
- **Un maximum de deux athlètes par discipline**
 - **Exemple : 2 benjamin simple masculin maximum**

10.5 Formule de tournoi utilisé lors de la classification

- Lors de la classification tous les joueurs ou équipes s'affronteront dans un tournoi-rotation (une partie de 21 points).
- S'il est nécessaire de former deux sections (si le nombre de joueurs dans une même épreuve dépasse 7), des demi-finales seront disputés entre le 2^e de la section A et le 1^{er} de la section B ainsi que 1^{er} de la section A et le 2^e de la section B.
- Les gagnants de chacune des demi-finales s'affronteront dans une finale pour la première position et les perdants des demi-finales s'affronteront pour l'obtention de la troisième place.
- Lors des rondes éliminatoires la formule deux de trois est utilisé.
- **La formule peut varier selon les réalités (exemple : pas assez d'athlètes dans une catégorie)**

10.6 Nombre de joueurs par section

10.6.1 Catégories benjamin, cadette, juvénile

La délégation maximale de chaque section a été établie comme suit :

	SM	SF	DM	DF	MIXTE
Section Haut-Richelieu :	2	2	2	2	2
Section Rive-Sud :	4	4	4	4	4
Section Sud-Ouest :	2	2	2	2	2

N.B.: Un même joueur ne peut s'inscrire à plus d'une épreuve.

10.7 Formule de tournoi utilisé lors du championnat régional

- Tournoi à la ronde de 2 "pool" de 4 équipes
- 1 set de 21 points *
- Une victoire donne 1 point, une défaite aucun.

- Demi-finale: 2^e p A vs 1^{er} p B
2^e p B vs 1^{er} p A
- Demi-finale et la finale de 2 de 3 (21 pts)
- Médaille or = Championnat provincial

Article 11 Délégation au provincial

La délégation du Richelieu sera composée de trois équipes complètes

	SM	SF	DM	DF	MIXTE
Benjamin :	2	2	2	2	2
Cadet :	2	2	2	2	2
Juvenile	2	2	2	2	2

Article 12 Cas d'égalité

En cas d'égalité, pour déterminer les joueurs/équipes qui passent en rondes éliminatoires, la procédure suivante est appliquée :

- **Le résultat de la manche jouée entre les deux (2) joueurs/équipes à égalité.**
- **Le plus haut quotient (points pour divisés par points contre) de toutes les manches de qualification jouées par les joueurs/équipes à égalité.**
- **Si l'égalité persiste, une (1) manche de onze (11) points sera jouée, en fin de journée, entre les joueurs/équipes à égalité.**

Article 13 Interventions des entraîneurs.

Tel que mentionné dans la réglementation de badminton Québec, l'intervention des entraîneurs est permise entre les matchs et interdite durant les matchs.

Lors du championnat régional, les entraîneurs pourront intervenir entre les sets.

ANNEXE I

BADMINTON

Réglementation spécifique

Article 1 : Règlements

- Échauffement : Tout participant pourra prendre un maximum de trois (3) minutes pour s'échauffer avant la partie.
- Forfait : Une partie est déclarée forfait : quand tout joueur est absent lorsque sa période d'échauffement est terminée. Le pointage de 21-0 s'inscrira en faveur de son adversaire.
- Retard : En cas de retard, le joueur devra jouer toutes ses parties dans le délai de temps restant, même s'il doit les jouer de façon consécutives.
- Force majeure : Une équipe en retard à cause d'une force majeure devra avertir le responsable de la compétition pour lui indiquer l'heure de son arrivée. Le responsable et les entraîneurs détermineront l'ajustement à faire à l'horaire du tournoi.
- Rencontre : Les horaires produits sont à titre indicatif seulement. Ils pourront être modifiés en tout temps par le responsable du tournoi. Les heures de disponibilité des terrains peuvent être devancées ou retardées. Si une équipe ne peut se présenter à l'heure indiquée, elle devra en aviser l'Association.

ANNEXE 2

CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Description de tâches

Chef de délégation

- Responsable de l'ensemble des tâches
- Répartition des tâches des entraîneurs
- Coordonner la réunion de sa délégation
- Agit à titre de responsable pour sa délégation
- Voit à la sécurité de la délégation

Entraîneur

- Assumer la responsabilité d'encadrer le groupe d'athlètes durant la journée
- Assurer le bon déroulement du site d'hébergement
- Superviser et appuyer les athlètes de façon uniforme dans sa délégation
- Appuyer le chef de délégation